

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Niveau : GC ACTIVE

ANNEE 2020



UN GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

CESA

37, Route de Vaugirard – 92190 MEUDON
www.cesa-groupe.com

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE CESA

Raison Sociale : **CESA**

Forme Juridique : **Société par Actions Simplifiées**

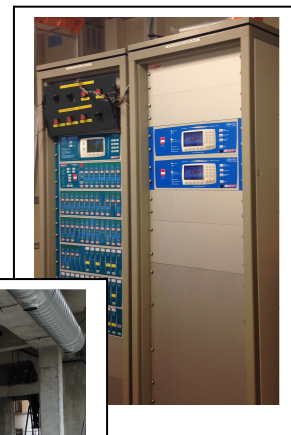
Directeur Général : **Fabrice GATE**

Capital Social : **236 400 Euros**

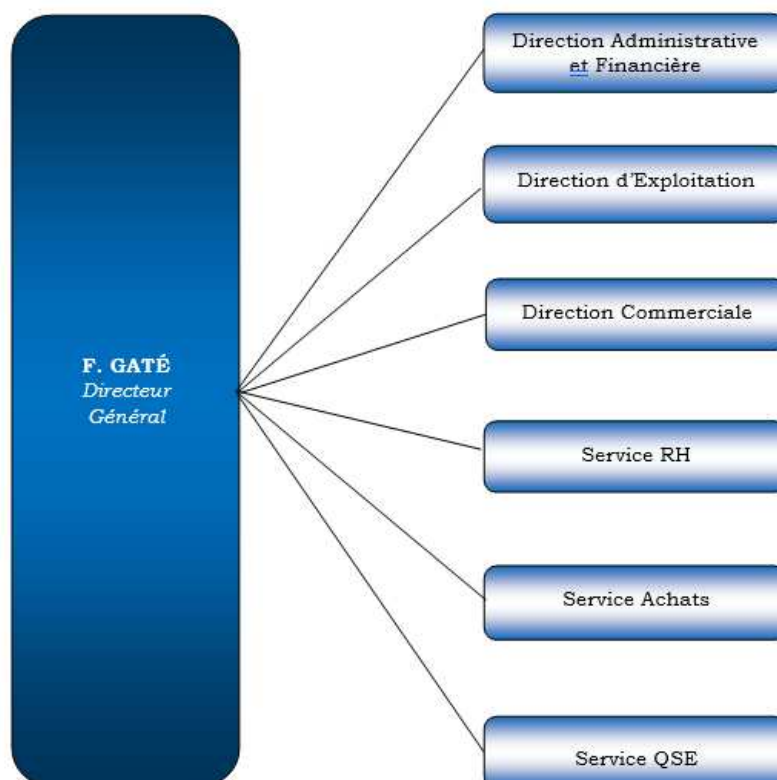
Date Création : **19/07/1988**

RCS : **NANTERRE B 347 479 669**

Société appartement à la holding : **WEECAP**



ORGANIGRAMME :



2. LES ACTIVITES DE CESA

✓ Activités COURANT FORT :

Études & réalisation de courants forts

Equipements électrique industriel, installation de poste MT/BT, équipement électrique tertiaire, installation de groupe électrogène, installations onduleurs, rénovation d'appartement, réalisation armoires électriques.

✓ Activités COURANT FAIBLE :

- **Sécurité et sureté**

Détection Intrusion, Vidéosurveillance, Contrôle d'accès – interphonie – barrières levantes – portails automatique – alarme incendie – sonorisation, sécurisation des résidents

- **Gestion Technique**

Gestion du bâtiment, immotique, supervision, alarmes techniques.

- **Réseaux de communication - télécommunication**

Téléphonie publique et privée, transmission de données, fibre optique, câblage multimédia, sonorisation, domotique.

- **Audiovisuel :**

Télédistribution analogique, numérique, IP, Réseaux câblés et satellites, Télésurveillance

✓ Prestations de MAINTENANCE :

Mise à disposition d'un service de maintenance pour toutes les réalisations citées ci-dessus.

Certifications :



ISO 9001 et ISO 14001 :

Réalisation et maintenance d'installations électriques, de câblage informatique, d'automatisme, de système de contrôle d'accès et d'alarmes pour bâtiments industriels, tertiaires et d'habitations.



APSAD :

Détection Incendie et CMSI – Service d'Installation et de maintenance

Certification n° 218/11/17.F7 – Délivrée par le CNPP

Agence concernée : Emerainville

Qualifications professionnelles :

QUALIFELEC :



- Installations électriques en Logement-Commerce-Petit Tertiaire : LCPT5 CM et LCPT4 CM
- Installations électriques en Moyen-Gros Tertiaire et Industrie : MGT15 CM ET
- Courants faibles : CF2.3 AV ST FO MA
- Antenne Indice T3

3. L'ENGAGEMENT DU DIRIGANT



Meudon, le 6 janvier 2020,

Objet: Soutien et renouvellement de l'engagement envers les principes du Global Compact

Engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue en Qualité, Sécurité et Environnement, nos valeurs sont la satisfaction client, la réduction du taux de fréquence, la réduction des consommations d'énergie et le respect des droits de l'Homme. C'est donc naturellement que nous avons décidé d'adhérer au Global Compact le 21 septembre 2015, ce choix s'est inscrit logiquement dans notre stratégie d'entreprise.

Nous avons l'honneur de vous confirmer, cette année encore, que CESA soutient le Global Compact des Nations Unies et renouvelle son engagement à respecter les dix principes, concernant :

- ✓ **les droits de l'homme**
- ✓ **les normes internationales du travail**
- ✓ **la protection de l'environnement**
- ✓ **la lutte contre la corruption**

Nous supporterons également les actions du Global Compact à travers notre site internet, qui est en cours de finalisation.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre stratégie et notre culture d'entreprise et plus globalement dans notre zone d'influence, auprès de nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

Afin de respecter nos engagements, nous avons formalisé notre démarche de progrès annuelle (Communication sur le Progrès) qui rentre dans notre démarche d'amélioration continue.

Fabrice GATE
Directeur Général

Electricité Générale
Bâtiment tertiaire
CFO-CFA

37 route de Vaugrard
92190 MEUDON
Tél : 01 47 45 23 34 35

contact@cesa-groupe.com

REGISTRE SOCIAL - 37 Route de Vaugrard 92190 MEUDON
SAS au capital de 256 400€ / RCS Nanterre B 347 479 669 / N° REFS 347 479 669 00047 / COGE APE 4521A / AP TVA intr. FR 01347 479 000

RAPPEL DES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Droits de l'Homme

Principe 1 – Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Principe 2 – Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

Normes internationales du travail

Principe 3 – Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 – Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 – Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 – Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Environnement

Principe 7 – Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 – Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

Principe 10 – Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

4. OBJECTIFS / ACTIONS MISES EN PLACE / RESULTATS

Droits de l'Homme

Principe 1 – Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Principe 2 – Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

Politique et objectifs

Liens entre notre Politique et les ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations Unies :



Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable



Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

En ce début d'année 2020, le Directeur Général a renouvelé publiquement son soutien à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et à l'OIT, particulièrement pour les conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants (voir document en annexe 1).

Cette déclaration a été affichée dans toutes les agences, ainsi que transmise aux parties prenantes de CESA (voir documents de synthèse en annexe 2)

Il est demandé à tous les sous-traitants des attestations URSSAF, afin de justifier de la régularité des sociétés partenaires, une attestation de conformité avec le Code du travail (respect de la réglementation sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère et des travailleurs dissimulés).

CESA reconnaît sa propre responsabilité en qualité de donneur d'ordre et veille donc à n'être en aucun cas complice, directement ou indirectement, de violation des droits de l'Homme.

Objectifs 2020 :

10 décembre 2020 : journée des droits de l'Homme : une communication spécifique générale sera organisée, permettant de sensibiliser le personnel

Actions mises en place

La Direction de CESA a choisi la Directrice Administrative et Financière comme référente concernant la protection des droits de l'Homme dans l'entreprise.

CESA a signé en 2015 la Charte diversité.

En 2019, CESA a signé un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sur les chantiers, installation en priorité d'ampoules à économie d'énergie.

Mesure des résultats

INDICATEUR	RESULTAT
Promouvoir la Déclaration Universelle des droits de l'Homme	Lettre d'engagement envoyée aux parties prenantes <u>2017</u> = 78% , <u>2018</u> = 83%, <u>2019</u> = 85%
Nombre de manquements aux droits de l'Homme, remontés à la Directrice AF	0 manquement pour la période <u>Depuis 2015</u> = 0 manquement



Normes internationales du travail

Principe 3 – Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 – Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 – Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 – Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Politique et objectifs

Liens entre notre Politique et les ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations Unies :



Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

A fin 2019, CESA compte 158 salariés.

En 2018 l'âge moyen est de 42,52 (en 2015 = 42,33 ans ; en 2016 de 40,7 ans ; en 2017 = 41,23)

En 2018 l'ancienneté est de 7,37 (en 2015 = 9,7 ans ; en 2016, de 7,96 ans ; en 2017 = 7,30)

Depuis 2011, un contrat de progrès est signé entre CESA et l'OPPBTB : ce qui a permis de mettre en place des plans d'action et d'être accompagné dans la mise en œuvre des actions de prévention.

La médecine du travail est très impliquée dans l'entreprise, des rendez-vous sur chantiers sont réalisés régulièrement tout au long de l'année.

Un système de délégation de pouvoir en sécurité a été mis en place depuis 2014, afin que chaque Directeur d'agence assume ses obligations et ses responsabilités en termes de sécurité.

Une Charte RSE fournisseurs et sous-traitants est en place depuis 2015 (voir document en annexe 3) pour rappeler nos engagements en matière de santé/sécurité, droit du travail, environnement et éthique à tous nos partenaires commerciaux. Cette Charte nous permet également de promouvoir l'adoption de ces principes chez nos partenaires et dans leur zone d'influence. Nous leur demandons de nous la retourner signée. Cette Charte est revue tous les ans. (voir Annexe 3)

En octobre 2015, CESA a signé à la Charte diversité, permettant de témoigner de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale.

Depuis 2017, le Directeur Général renouvelle tous les ans, publiquement son soutien à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et à l'OIT, particulièrement pour les conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Cette déclaration a été affichée dans toutes les agences, ainsi que transmise aux parties prenantes de CESA.

Objectifs 2020 :

- 3 décembre 2020 : journée internationale du handicap : une communication spécifique générale sera organisée

Actions mises en place

Le suivi des formations est organisé, l'objectif est d'investir toujours plus dans les formations.

Handicap : nous avons actuellement 3 personnes reconnues travailleur handicapé. CESA assure une égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi, que leur maintien dans l'emploi, ou leur évolution professionnelle. En 2018, sur les conseils du médecin du travail, nous avons mis en place une voiture automatique pour l'un de nos salariés. De plus, nous collaborons avec des sociétés qui emploient des personnes handicapées pour le nettoyage des locaux, la gestion des espaces verts et la gestion des déchets.

La préservation de la santé-sécurité des collaborateurs est au cœur du métier de CESA, des sensibilisations sont faites régulièrement sur le port des protections individuelles. L'accueil sur chantier est formalisé. Des visites chantiers sont réalisées par la Responsable QSE, mais également par la Direction. Le suivi des accidents du travail est mensuel et une enquête est menée à chaque accident.

CESA a signé en 2015 la Charte diversité.

En 2019, CESA a signé un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2019, dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) un Registre de traitement des données a été mis en place ; un DPO (Délégué à la Protection des Données) a été désigné et une adresse mail créée pour les questions concernant la protection des données.

Mesure des résultats

INDICATEUR	RESULTAT
Suivi du taux de fréquence + taux de gravité	$T_f = 72$; $T_g = 3,44$ (en 2019 : hausse du T_f et T_g)
Suivi du turn-over	<u>2017</u> = 16,89% ; <u>2018</u> = 17,43% ; <u>2019</u> = 29,93%
Suivi du taux de formation	<u>2016</u> = 17% ; <u>2017</u> = 33% ; <u>2018</u> = 26% ; <u>2019</u> = chiffres non encore communiqué
Nbr de visite chantier par la Direction	Réalisé = 1 visite par mois



Environnement

Principe 7 – Appliquer l’approche de précaution aux problèmes touchant l’environnement

Principe 8 – Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement

Principe 9 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement

Politique et objectifs

Liens entre notre Politique et les ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations Unies :



Objectif 7 : Energie propre et d'un cout abordable



Objectif 12 : Consommation et productions responsables

CESA est certifiée ISO 14001 et mène une démarche environnementale dans les bureaux et sur les chantiers, avec le tri des déchets et la réduction des consommations d'énergie.

Prise en charge et tri des papiers, cartons et capsules de café par une entreprise adaptée d'insertion. DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) repris par une entreprise agréée.

La politique est basée sur le respect de la conformité réglementaire, la prévention des risques et l'amélioration continue des pratiques.

Depuis 2015, l'entreprise possède un véhicule hybride.

L'un des objectifs est de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO2, le suivi est mensuel.

CESA a obtenu une autorisation de l'ASN = Autorité de Sureté Nucléaire pour la manipulation et l'entreposage de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation, permettant ainsi de remplacer les détecteurs ioniques par des détecteurs optiques ou thermiques sans risque pour l'environnement.

Depuis 2015, parrainage d'une ruche, dont le miel est labélisé AB, en région parisienne, permettant ainsi de sensibiliser les clients et les collaborateurs à la biodiversité et aux risques environnementaux associés.

Régulièrement CESA est évalué par Ecovadis, plate-forme collaborative de gestion des fournisseurs en matière de Développement Durable. En 2018, CESA a obtenu la note de 66/100, soit médaille d'or en Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Objectifs 2020 :

- Réaliser le bilan carbone simplifié de l'entreprise
- Déploiement d'un nouveau logiciel de comptabilité, permettant d'avoir toutes les factures dématérialisées (en cours)

Actions mises en place

Sensibilisation du personnel, à la démarche chantier propre.

Suivi des fiches de données sécurité des produits dangereux, identification des produits dangereux pour l'environnement. Remplacement de ces produits par d'autres moins ou pas dangereux.

Depuis 2017, la Charte RSE fournisseurs et sous-traitants est envoyée à tous nos partenaires afin qu'ils connaissent nos engagements, puissent les respecter et qu'ils puissent les appliquer dans leur propre zone d'influence. Cette Charte est revue tous les ans. (voir Annexe 3)

Depuis 2018, les bulletins de paie sont dématérialisés (primobox).

Depuis 2019, les demandes de congés sont aussi dématérialisées (nibelis).

Mesure des résultats

INDICATEUR	RESULTAT
Evaluation des partenaires commerciaux avec des critères environnementaux	100% depuis 2017
Nombre de retour des Chartes RSE signées par nos partenaires commerciaux	<u>2017</u> = 42% ; <u>2018</u> = 51% ; <u>2019</u> = 52%
Pourcentage de déchets recyclés	<u>2017</u> = 12,56% ; <u>2018</u> = 12,83%
Nombre de non-conformités environnementales relevées lors des audits	<u>Depuis 2015</u> = 0 NC
Consommation par km parcouru	<u>2017</u> = 7,66 litres ; <u>2018</u> = 7,45 litres <u>2019</u> = chiffres non disponibles



Lutte contre la corruption

Principe 10 – Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin

Politique et objectifs

Liens entre notre Politique et les ODD (Objectifs de Développement Durable) des Nations Unies :



Objectif 3 : Bonne santé et bien-être



Objectif 10 : Inégalités réduites

La Charte éthique (voir document en annexe 4) est revue annuellement. Elle a été transmise à tous les collaborateurs identifiés comme ayant un poste à risque (35 personnes) et il leur a été demandé de signer cette charte.

Elle est affichée dans tous les locaux de l’entreprise.

Elle précise notamment que les salariés doivent s’interdire de consentir, directement ou indirectement, à des avantages quelconques en vue de l’obtention d’avantages commerciaux.

La médecine du travail est très impliquée dans l’entreprise, des rendez-vous sur chantiers sont réalisés régulièrement tout au long de l’année.

Objectifs 2020 :

- Sensibiliser l’ensemble du CODIR aux problématiques de corruption
- Faire signer la Charte éthique à l’ensemble du personnel

Actions mises en place

En 2018, un membre du CODIR a été sensibilisé aux problématiques de corruption via Transparency International France.

Les 10 et 11 octobre 2019, une formation juridique a été organisée pour les Directeurs, les Commerciaux, Chargés d’affaires et Assistantes en lien avec le suivi des affaires.

Mesure des résultats

INDICATEUR	RESULTAT
Pourcentage de salariés concernés, ayant signé la Charte éthique	<u>2017</u> = 88% ; <u>2018</u> = 92% ; 2019 = 92%

ANNEXE 1 : Adhésion aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme



Meudon, le 6 janvier 2020

Objet : Adhésion et soutien des principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme

CESA est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue en Qualité, Sécurité & Environnement et adhère au Global Compact depuis 2015.

Par cette lettre, CESA souhaite renouveler publiquement son adhésion aux principes de la Charte Internationale des droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; en particulier aux conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

- ✓ La Charte internationale des Droits de l'Homme est constituée de :
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) - premier document juridique protégeant les droits de l'Homme de façon universelle et généralement reconnue comme étant le fondement du droit international relatif aux droits de l'Homme.
 - Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1966). Ces pactes sont la traduction des principes de la Déclaration Universelle en traités internationaux protégeant des droits précis.
- ✓ L'Organisation Internationale du Travail (OIT) : Institution spécialisée des Nations Unies réunit des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 états membres. Elle a pour principaux objectifs de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

CESA souhaite faire progresser ces principes dans sa culture d'entreprise et plus globalement dans sa zone d'influence, auprès de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

Cette lettre sera donc affichée dans les locaux et sera transmise à tous les partenaires.

Fabrice GATE
Directeur Général

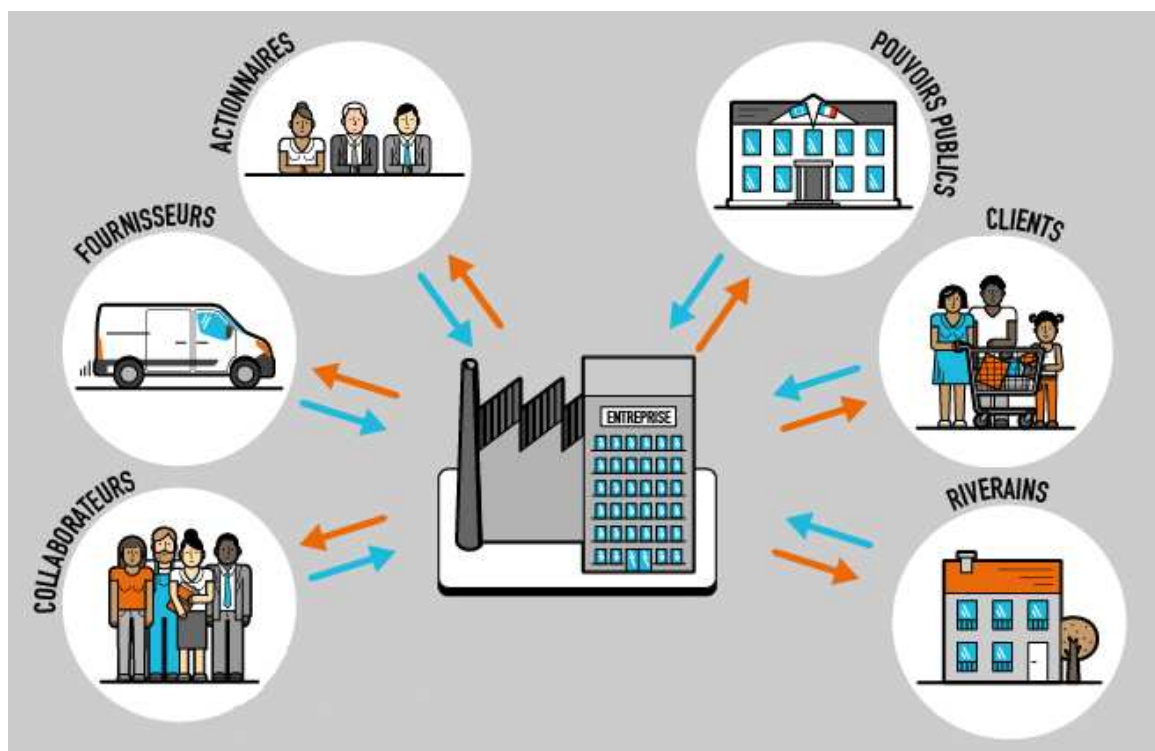
Electricité Générale
Bâtiment tertiaire
CFD-CFA

37 route de Vaugrard
92190 MEUDON
Tél : 01 45 25 34 26

contact@cesa-groupe.com

SIÈGE SOCIAL : 37, Route de Vaugrard 92190 MEUDON
SAS au capital de 226 400€ / RCS Nanterre B 347 475 889 / SIRET 347 475 889 0004 / CODE APE 4520A / N° TVA intr. FR 04 347 475 889

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



ANNEXE 3 : CHARTE RSE



Meudon, le 6 janvier 2020

CHARTRE RSE DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

CESA se reconnaît dans les valeurs portées par les 10 principes du Pacte Mondial, c'est pourquoi nous nous sommes engagés à promouvoir ces valeurs au sein de l'entreprise et auprès de nos partenaires : fournisseurs et sous-traitants.

☛ NOS ENGAGEMENTS / LES PRINCIPES ENGAGEANT NOS PARTENAIRES

Ils sont en cohérence avec nos valeurs de compétence, de réactivité et de satisfaction client :

- Santé / Sécurité

CESA se donne comme objectif le réduire son taux de fréquence.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils éliminent toute situation de travail dangereuse ; se mettent en conformité à la loi et nous présentent l'évolution de leur obligation de résultat.

- Droit du travail

CESA garantit le respect de la législation du travail et des droits de la personne.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils partagent les mêmes obligations concernant le travail illégal, la discrimination, le respect de la durée du travail et le paiement des charges/ impôts / salaires.

- Environnement

CESA agit pour limiter ses consommations d'énergie et réduire ses déchets.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils utilisent les meilleures pratiques environnementales possibles.

- Ethique

CESA maintient des exigences éthiques élevées dans la conduite de ses affaires, visant à préserver une culture de confiance et d'intégrité dans le respect du RGPD.

Nous attendons de nos partenaires une loyauté des pratiques et le respect du RGPD.

☛ UNE DEMARCHE DE PROGRES COMMUNE

CESA souhaite associer ses partenaires dans cette démarche, par une réunion annuelle. Nous nous engageons donc à agir de manière transparente, à communiquer autour de cette Charte et à sensibiliser nos salariés sur la RSE.

Vous, signataires de cette Charte, vous vous engagez à respecter ces principes et les diffuser auprès de vos propres partenaires.

Vous acceptez la possibilité de recevoir des auditeurs mandatés par CESA pour vérifier le respect de la réglementation et de cette Charte. Nous travaillerons ensemble pour lever toute non-conformité avérée.

Tout manquement grave pourra conduire à l'exclusion de notre référencement interne.

Nous sommes convaincus que votre adhésion à cette Charte contribuera à favoriser des relations mutuellement bénéfiques.

Fabrice GATE – Directeur Général

→ Lu et approuvé - date - nom/signature – cachet de l'entreprise :

QSE.DOC.04 – version 4
Electricité Générale
Bâtiment tertiaire
CFO-CFA

37 route de Vaugirard
92190 MEUDON
1 87 76 34 34 34

contact@cesa-groupe.com

ANNEXE 4 : CHARTE ETHIQUE



Meudon, le 6 janvier 2020

CHARTRE ETHIQUE

L'intégrité est une des valeurs fondamentales de CESA. Cette Charte définit les objectifs de l'entreprise dans ce domaine et les règles de bonne conduite associées.

Nos objectifs

- Offrir à nos fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre de compétition ouverte et dans un esprit de collaboration mutuellement bénéfique
- Conduire nos affaires, selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité
- Mettre les hommes et les femmes de CESA au cœur de la stratégie de développement et leur permettre d'atteindre le maximum de leur potentiel
- Prévenir toute forme de discrimination et de harcèlement
- Communiquer de façon ouverte et transparente avec nos actionnaires et la communauté financière
- Respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Nos règles de bonne conduite

Dans l'accomplissement de leurs missions, les collaborateurs de CESA doivent s'attacher à respecter les règles de conduite suivante :

- Respecter l'esprit et la lettre des lois applicables
- S'interdire de consentir, directement ou indirectement, à des personnes concernées par les activités de CESA, des avantages quelconques en vue de l'obtention d'avantages commerciaux
- S'abstenir d'utiliser à leur profit personnel ou de divulguer à un tiers les informations privilégiées auxquelles leurs fonctions leur donnent accès
- Eviter tout conflit d'intérêt entre leur rôle dans la conduite des affaires et leurs intérêts privés, notamment dans leurs rapports avec les clients, les concurrents, les fournisseurs. Dans ce contexte, le personnel de CESA doit s'abstenir d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des invitations non conformes aux usages ou aux lois applicables. Ils doivent également s'abstenir d'effectuer des prises d'intérêts chez les clients, concurrents ou fournisseurs, sans l'accord préalable de la hiérarchie
- Respecter les parties prenantes et protéger la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès au titre de leur activité professionnelle
- Informer le Délégué à la protection des données en cas de non-respect du RGPD
- Informer la Direction de tout comportement qui ne serait pas conforme aux règles définies dans la présente Charte

Après diffusion par la Direction Générale, chaque Directeur d'Exploitation et Directeur de service doit s'assurer qu'elle est comprise et appliquée par tous au quotidien, de même il doit prévenir tout comportement qui serait contraire à l'éthique.

Fabrice GATE
Directeur Général

QSE.DOC.05 - version 3

Electricité Générale
Bâtiment tertiaire
CFO-CFA

37 route de Vaugirard
92190 MEUDON
Téléphone : 01 84 24 94 70

contact@cesa-groupe.com